

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 7

Date de la séance : Jeudi 05 octobre 2023

Date de convocation : Vendredi 15 septembre 2023

Présidence de : Stéphane Blardat, proviseur

Quorum : 16

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés : 2

Nombre d'absents : 8

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes
I – DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
• Rappel de l'ordre du jour		4		
• Adoption du Compte-rendu du CA du 27/06/2022		4	CA NTR 2023/24	x
II – DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL				
• Décisions budgétaires modificatives pour information		5		x
• Décision budgétaire modificative pour vote		5	CA TR 2023/24	x
• Tarifs divers		5	CA NTR 2023/24	x
• Attribution d'une subvention à l'association sportive		5-6	CA NTR 2023/24	x
• Convention CVEC		6	CA TR 2023/24	x
• Convention VISIATIV		6	CA TR 2023/24	x
• Contrat de séjour au chalet Clair Matin		6	CA TR 2023/24	x
III- DOMAINE PEDAGOGIQUE				
• Projet d'éducation à la santé et à la citoyenneté		7		x
• Bilan de rentrée		7		x
• Bilan association CPGE la Khartésienne		7		x
• Bilan année et financier Maison des Cartésiens		7		x
• Plan annuel Remplacement de Courte Durée 2023/2024		7		x
• Classe de neige PCS11 et 2		8	CA TR 2023/24	x
• Voyage en Italie « La campanie », élèves latinistes du 11 au 16 mars 2024		8	CA TR 2023/24	x
IV-QUESTIONS DIVERSES				
• Goûters intégrations cpge		9		
• Internat ouvert le matin aux cpge, responsabilité des agents d'entretien		9		

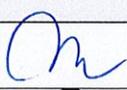
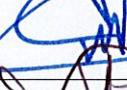
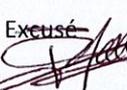
Le Président,

Stéphane Blardat

Le Secrétaire de séance,

René Behocaray

PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du : 05/10/2023

<i>Nature</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Titulaire</i>	<i>Emargement</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Suppléant</i>	<i>Emargement</i>
10 membres de droit ou désignés				
Proviseur	Stéphane BLARDAT			
Proviseur adjoint	Patrick BLANCHARD			
Gestionnaire / Ag. compt.	Yannick FOURCADE			
CPE	Maryse POURRAIN			
Personnalité Qualifiée	Hervé GALTAUD	excusé		
Personnalité Qualifiée	Richard SARAH	Excusé 		
Représentant Ville de Tours	Antoine MARTIN			
Représentant Tours Métropole	Franck GAGNAIRE	Excusé	Anne BLUTEAU	
Représent. du cons. rég.	Jean-Patrick GILLE		Betsabée HAAS	
Représent. du cons. rég.	Ambre LOUISIN			
10 représentants élus des personnels de l'établissement				
Pers. enseign. et d'éd.	René BEHOCARAY		Jérôme PUYBARET M. Alonso	
Pers. enseign. et d'éd.	Yann SALMON Marie HÉZARD		Paola DOS SANTOS	
Pers. enseign. et d'éd.	Laurent LEPETIT 		Marie-Anne MULQUIN CHOMMELOUX	
Pers. enseign. et d'éd.	Anne MANNLEIN		Margaux GROUSSIN	
Pers. enseign. et d'éd.	Audrey AUBEL M. Puybaret		Thierry ROGEL	

Pers. enseign. et d'éd.	Miréia ALONSO Audrey Aubel		Julien BOUTON	
Pers. enseign. et d'éd.	Soizic MULLER		Laurence SIMON GAUTIER	
Pers. ATOS	Jérôme LANCHAIS		Frédéric CECCONI François AIRIAU	
Pers. ATOS	Vincent GUASTAVINO		Géline BARNIER A. Juigne	
Pers. ATOS	Annabelle JUIGNE BUBETO Julia		Yannick BIGRE	
10 représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
Parent d'élève FCPE	Agnes THIBAL Ime Cuilleries		Alexandra VALENTIN	
Parent d'élève FCPE	Carine MATHAT M ^e Poujean		Anna TOUSSAINT R. ANDRE OUIS	
Parent d'élève FCPE	François BLANCHETIERE		Elodie POTTIER	
Parent d'élève PEEP	François LORILLEUX Stephanie KUBER		Vanessa LABARDIN Ime Labardi	
Parent d'élève PEEP	Arnaud ROY Ime Schalk Peitot		Edouard DE GERMAV	
Elève	Augustin FLEURY 706 Anai JESSET 608		Icham STITI 821 R. Sarvaghad Rayan	
Elève	Mewen LE MOUËL 701 Adèle Tenuis		Lola DRUAIS 603	
Elève	Diane ELEAUME 707 Aélys Juret		Adèle TESSIER 610 Maui Schumacher	
Elève	Nicolas DUMIOT 831 COTTIN Kevin		Maïa LE GOUX 801 Eliott Hougit	
Elève	Ilyas AFKIR 801 Jean Tailzac	ABS EXCUSE	Louise MIGNARD 831 DREYFUS Léonie	

Total : ²⁰ présents

Mme LE CORNEC, proviseure-adjointe, est invitée à participer.

I. DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit, mardi 05/10/2023, à 18h15, en salle du conseil d'administration du bâtiment G, nouvellement rénové. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M.Behocaray, professeur de Sciences Physiques représentant des personnels enseignants et d'éducation, est désigné secrétaire de séance en application du règlement des séances qui a été acté en conseil d'administration du 04/10/2022.

1.1. Le proviseur rappelle l'ordre du jour de la séance.

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 29/06/2023, ci-joint,
- Projet Education à la santé et à la citoyenneté, ci-joint,
- Bilan de rentrée, ci-joint,
- Bilan association CPGE La Khartésienne, ci-joint
- Bilan année et bilan financier de la Maison des Cartésiens,
- Projet de plan annuel « Remplacement de Courte Durée » pour 2023-2024
- Tarifs divers,
- DBM pour vote,
- DBM pour information,
- Attribution d'une subvention à l'association sportive,
- Contrats et conventions : convention CVEC *Contribution Vie Etudiante et de Campus* « gestion du stress 2023/2024, convention VISIATIV « *solidworks*, ci-jointes, Contrat de séjour au chalet Clair Matin,
- Sorties et/ou voyages : Classe de neige -PCSI 1 et 2, voyage en Italie La Campanie, des élèves latinistes.

Une question diverse a été ajoutée, émanant des personnels enseignants et d'éducation de la liste d'union SNES, SNEP, CGT relative aux goûters des intégrations CPGE, et à l'ouverture de l'internat le matin, information non diffusée, et sur la responsabilité des agents des lycées à l'internat le matin.

1.2. Adoption du compte-rendu du CA du 29/06/2023

Suite au compte-rendu qui a été transmis aux administrateurs, le chef d'établissement demande si ces derniers ont des remarques à proposer.

<u>Résultats du</u> <u>vote</u>	Votants : 20	Abstentions, nuls, blancs : 0	Exprimés : 20	Avis favorables : 20	Avis contraire : 0
------------------------------------	--------------	-------------------------------	---------------	----------------------	--------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

II. DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL

2.1. Décisions budgétaires modificatives pour information

Les DBM numéro 3 à 7 sont présentées pour information. Il s'agit de l'intégration de diverses subventions spécifiques ou d'ajustement de sorties et voyages dans le budget 2023.

2.2. Décision budgétaire modificative (DBM) n°8 pour vote.

Proposition d'intégration de recettes nouvelles pour abonder les services Activités Pédagogiques (AP), Vie de l'Elève et Administration et Logistique (ALO), Service Hébergement (SRH) pour un montant total de 20 548,93 euros.

Proposition d'utilisation du fonds de roulement pour remplacement de la tablette de la salle Senghor, les travaux de peinture des bâtiments C et B, 24 PC (E102 et salle des professeurs) et 10 vidéoprojecteurs pour un montant de 53200 euros.

Concernant l'acquisition d'équipement informatique, M. Guastavino, représentant des personnels ATOS, intervient en précisant que lors de la campagne précédente de demande d'équipement auprès de la région Centre Val de Loire, il avait été indiqué de ne pas faire de demande d'équipement informatique, la région promettant d'effectuer un audit au lycée pour évaluer les besoins. Or cet audit, prévu en janvier 2023 n'a pas eu lieu et M. Guastavino s'inquiète du retard pris en matière d'équipement, dans le bâtiment F en particulier, où des machines nécessitent d'être remplacées.

M. Fourcade, adjoint-gestionnaire, répond que l'audit n'a effectivement pas eu lieu, que des remplacements de matériel ont été effectués en priorité au bât C (Sciences industrielles pour l'ingénieur) et à la vie scolaire.

M. le proviseur tient à rappeler la volonté de la région et de son président de fournir aux lycées de bonnes conditions de travail, mais il indique aussi les difficultés qui semblent exister au service numérique.

Mme Muller, représentante des personnels enseignants et d'éducation, pose la question du devenir des matériels remplacés et de leur éventuel recyclage. M. Fourcade indique que lors de l'installation de nouveaux postes informatiques, les anciens sont bien repris par l'installateur à des fins de recyclage.

<u>Résultats du vote</u>	Votants : 20	Abstentions, nuls, blancs : 20	Exprimés : 20	Avis favorable : 20	Avis contraire : 0
--------------------------	--------------	--------------------------------	---------------	---------------------	--------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2032/2024 -du Conseil d'administration : Décision budgétaire modificative N°08

2.3 Actualisation des tarifs divers pour exercice 2024

Le Conseil d'administration vote l'actualisation de divers tarifs et des taux de charges communes (restauration) pour l'exercice 2024 indiqués dans le document joint en annexe.

M. le proviseur tient à faire remarquer la situation tendue à l'heure actuelle sur la question de l'achat des denrées alimentaires.

<u>Résultats du vote</u>	Votants : 20	Abstentions, nuls, blancs : 20	Exprimés : 20	Avis favorable : 20	Avis contraire : 0
--------------------------	--------------	--------------------------------	---------------	---------------------	--------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ Acte NTR 2023/2024 du Conseil d'administration : Tarifs divers

2.4 Attribution d'une subvention à l'association sportive

M. Fourcade, adjoint-gestionnaire, explique que, dans le cadre des crédits qui sont ouverts au budget 2023, la décision de versement d'une subvention de 1500 euros au titre de l'année scolaire 2023/2024 à l'association sportive du lycée Descartes, doit, aux termes de la réglementation, faire l'objet d'un acte voté par le conseil d'administration.

<u>Résultats du vote</u>	Votants : 20	Abstentions, nuls, blancs : 20	Exprimés : 20	Avis favorable : 20	Avis contraire : 0
--------------------------	--------------	--------------------------------	---------------	---------------------	--------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte NTR du CA 2023/2024-du Conseil d'administration : Subvention à l'association sportive

2.5 Convention avec le CROUS : CEVC Contribution de la Vie Etudiante et de Campus

Le chef d'établissement demande aux administrés de l'autoriser à signer la convention avec le CROUS d'Orléans-Tours pour la mise en place de 20 séances qui seront données à 20 étudiants au cours de l'année scolaire 2023/2024.

<u>Résultats du vote</u>	Votants : 20	Abstentions, nuls, blancs : 20	Exprimés : 20	Avis favorable : 20	Avis contraire : 0
---------------------------------	---------------------	---------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2023/2024-du Conseil d'administration : Convention avec le CROUS : CEVC

2.7 Contrat avec VISIATIV

M. Fourcade, présente le contrat avec VISIATIV, contrat de maintenance et assistance de 10 licences Solidworks - Multiposte du 01/10/2023 au 30/09/2026 qui seront utilisées par les CPGE en sciences de l'ingénieur, à signer par M. le proviseur

<u>Résultats du vote</u>	Votants : 20	Abstentions, nuls, blancs : 20	Exprimés : 20	Avis favorable : 20	Avis contraire : 0
---------------------------------	---------------------	---------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2023/2024-du Conseil d'administration : Contrat avec VISIATIV

2.8 Contrat de séjour au chalet Clair Matin

Un contrat est à signer par le chef d'établissement avec le centre de vacances Clair Matin pour l'accueil du 27 janvier au 03 février 2024 des 96 étudiants de PCSI 1 et 2 et leurs 7 accompagnateurs, pour une classe de neige. Le prix comprend la pension, le matériel de ski et les forfaits de remontées mécaniques en demi-journées, les cours de ski ESF pour les élèves qui souhaitent les suivre les premiers jours, les déplacements aux pistes.

<u>Résultats du vote</u>	Votants : 20	Abstentions, nuls, blancs : 20	Exprimés : 20	Avis favorable : 20	Avis contraire : 0
---------------------------------	---------------------	---------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2023/2024-du Conseil d'administration : Contrat de séjour au chalet Clair Matin

III. DOMAINE PEDAGOGIQUE

3.1 Projet d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

Monsieur le proviseur propose en annexe le projet pour l'année scolaire 2023/2024 d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

<u>Résultats du vote</u>	Votants : 20	Abstentions, nuls, blancs : 20	Exprimés : 20	Avis favorable : 20	Avis contraire : 0
--------------------------	--------------	--------------------------------	---------------	---------------------	--------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte NTR du CA 2023/2024-du Conseil d'administration : projet d'éducation à la santé et à la citoyenneté

3.3 Bilan de la rentrée

Monsieur le proviseur présente le bilan de la rentrée 2024, dont les membres ont été destinataires.

3.4 Bilan financier de l'association la Khartésienne

Monsieur le proviseur présente le bilan financier de l'association Khartésienne 2022/2023, dont les membres ont été destinataires.

3.5 Bilan 2022/2023 de la Maison des Cartésiens

Monsieur le proviseur présente le bilan 2022/2023 de la Maison des Cartésiens aux membres qui ont reçu l'annexe.

3.6 Plan annuel de Remplacement de Courte Durée

Suite aux directives nationales, relative aux modalités d'organisation de la continuité pédagogique en cas d'absence d'un enseignant, Monsieur le proviseur présente le plan annuel de remplacement de courte durée pour 2023/2024 établi en conseil pédagogique le 28 septembre 2023, qui a été transmis aux administrés.

M. le proviseur précise la situation du lycée Descartes où le taux d'absences de courte durée est très bas (2,45%) et où la question importante est plutôt celle des éventuels remplacements de longue durée (maladie, accident,...).

M. Lepetit, représentant des personnels enseignants et d'éducation fait remarquer qu'il serait judicieux de faire appel en priorité à des collègues ayant signés les pactes « remplacement » ou, à défaut, des collègues de la même classe que celle de l'enseignant absent, faisant remarquer que les remplacements sur des enseignements de spécialité, où les élèves proviennent de différentes divisions, sont impossibles en pratique.

M. Behocaray, représentant des personnels enseignants et d'éducation tient à préciser que ce protocole fait suite à une promesse gouvernementale de revalorisation des personnels enseignants. Cette revalorisation avait pour partie une hausse de 10 % inconditionnelle, qui est pour le moment non atteinte, et une hausse par le biais de tâches supplémentaires dont les remplacements font partie. C'est, selon lui, un moyen de faire travailler plus les enseignants pour qu'ils coûtent moins à la collectivité, car cela évite de recruter des personnels. Il précise que parmi les modalités pédagogiques, il est mentionné la possibilité de mettre en ligne des cours ou des travaux par l'enseignant absent, mais demande que soit aussi indiqué la possibilité de ne pas le faire, l'enseignant n'y étant pas tenu. De plus, le fait de faire appel « en temps réel » aux enseignants pour effectuer un remplacement lui semble superflu. Il s'interroge sur la plus-value pédagogique de remplacer un enseignant d'une discipline par celui d'une autre discipline, voire même d'une autre classe. Enfin, il note le travail important que cela requiert de la part de l'administration, en particulier de Mme Le Cornec, proviseure-adjointe et s'interroge sur l'efficacité au final d'un tel investissement.

M. Lepetit ajoute que, pour les enseignants, imaginer que l'on puisse remplacer un cours d'une discipline, au pied levé, par un enseignement différent, voire par un enseignant d'une autre classe, à n'importe quel moment, sans préparation, peut être vécu de façon humiliante par les professeurs.

Mme Muller, représentante des personnels enseignants et d'éducation ajoute qu'un tel protocole prévoit de ne pouvoir proposer des formations qu'en dehors du temps scolaire, ce qui peut empêcher des collègues d'assister à ces formations (elle cite l'exemple de la formation à la lutte contre le harcèlement). Mme Mannlein, représentante des personnels enseignants et d'éducation explique que si des formations devaient avoir lieu en fin de journée, possiblement en visio, elles perdraient beaucoup de leur intérêt.

M. le proviseur prend note des remarques et modifie les quelques points qui peuvent poser problème.

3.7 Classe de neige PCSI1 et 2

Du 27 janvier au 03 février 2024, les 97 étudiants de PCSI (1^{ère} et 2^{ème} année) participeront à une classe de neige au chalet du « Clair Matin » de Saint-Paul en Chablais près du Lac Léman à deux kilomètres du centre du village de Bernex, dans le département de Haute-Savoie ; Le déplacement se fera en car.

Animée par 7 professeurs de CPGE, les journées seront organisées selon l'emploi du temps ci-après :

-matin : 4h de cours (mathématiques 2h00 et physique 2h00)

-après-midi : ski

-soir : trois heures d'études dirigées.

Le prix annoncé comprend le transport, l'hébergement, les repas et les activités sur place.

La participation des familles est fixée à : 426 € par étudiant.

<u>Résultats du</u> <u>vote</u>	Votants : 20	Abstentions, nuls, blancs : 20	Exprimés : 20	Avis favorable : 20	Avis contraire : 0
------------------------------------	--------------	--------------------------------	---------------	---------------------	--------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2023/2024-du Conseil d'administration : Financement Classe de neige PCSI1 et 2

3.8 Voyage en Italie – la Campanie

Du 11 au 16 mars 2024, 49 élèves latinistes et hellénistes de 1^{ère} et terminale participeront à un voyage en Italie. Le déplacement se fera en car.

Animé par 2 professeures de lettres classiques avec 2 autres collègues accompagnateurs, les journées seront organisées selon l'emploi du temps ci-après :

J1 – car

J2 – Pompéi

J3 Champs phlégréens et Baïes et Parc archéologique de Cumes

J4-Vésuve et site Paestum

J5-musée archéologique de Naples

Le prix annoncé comprend le transport, l'hébergement, les repas et les activités sur place.

La participation des familles est fixée à : 500 € par étudiant.

<u>Résultats du</u> <u>vote</u>	Votants : 20	Abstentions, nuls, blancs : 20	Exprimés : 20	Avis favorable : 20	Avis contraire : 0
------------------------------------	--------------	--------------------------------	---------------	---------------------	--------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2023/2024-du Conseil d'administration : Financement voyage en Italie la Campanie

IV. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions des personnels enseignants et d'éducation de la liste d'union soutenue par le SNES, SNEP et la CGT

Les personnels enseignants et d'éducation de la liste d'Union soutenue par le SNES, SNEP et la CGT ont ajouté 2 points à l'ordre du jour

-le budget des goûters alloués aux étudiants lors des intégrations de début d'année. M. Fourcade apporte une réponse à cette question.

Pour les goûters de la sortie d'intégration début septembre, le stock de goûters n'était pas suffisant lorsque la demande a été reçue par la cuisine à la rentrée. Il n'a donc pas été possible d'y répondre favorablement.

De manière générale, les goûters, dont le coût unitaire est de plusieurs euros, étaient jusqu'à présent pris en charge à tort sur le budget du service de restauration. Si des demandes de goûters devaient de nouveau être faites, pour des actions, des sorties ou des voyages, le coût de ces goûters serait pris en compte dans le budget de l'activité concernée c'est-à-dire le service des activités pédagogiques.

De même, le coût annuel étant potentiellement important pour le lycée Descartes, une contribution des familles complémentaire, à hauteur de 50 % du coût du goûter, est envisagée pour financer ces dépenses.

M. Behocaray, représentant des personnels enseignants et d'éducation, rappelle que les intégrations sont des actions qui ont été demandées, par le passé, par les administrations successives du lycée, aux enseignants des classes pour accueillir les nouveaux étudiants et les mettre en confiance en début d'année. A ce titre, il estime inopportun de demander une participation financière aux étudiants et pense que certains enseignants ne voudront pas le faire, risquant ainsi de supprimer purement et simplement ces actions.

-L'ouverture de l'internat le matin aux étudiants de CPGE : information qui ne semble pas avoir été transmise aux agents d'entretien de ce site, ces personnels se posent de nombreuses questions, en particulier sur leur responsabilité sur le site dans la matinée.

En ce qui concerne la responsabilité, M. le proviseur tient à préciser qu'il n'est pas demandé aux agents d'entretien d'être en situation de responsabilité en cas d'incident. Cela leur sera rappelé. M. Fourcade indique qu'il y a eu des difficultés d'information, pour diverses raisons, que ce soit fin juin ou fin août, auprès des personnels concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45